



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 13 janvier 2021

Réduction des produits phytosanitaires : l'État s'engage aux côtés des agriculteurs en Nouvelle-Aquitaine

Le dispositif national d'aide aux investissements pour l'acquisition de certains matériels permettant de réduire significativement la dérive et/ou la dose de pulvérisation de produits phytosanitaires ainsi que de certains matériels de substitution à l'usage de produits phytopharmaceutiques est clos depuis le 18 décembre 2020. A l'échelle nationale, plus de 6 200 demandes ont été réceptionnées pour un montant d'aide demandée de plus de 50 millions d'euros.

La Nouvelle-Aquitaine a été la région la plus mobilisée sur le sujet avec plus de 20 % des dossiers déposés. Ainsi, près de 1 300 structures agricoles ont manifesté leur intérêt pour l'investissement de près de 1 800 matériels d'application de produits phytosanitaires plus économes en intrants ainsi que certains équipements alternatifs à l'utilisation de ces produits, pour un montant d'aide demandée de plus de 13 millions d'euros.

Ce dispositif financé initialement par une ligne budgétaire dédiée de 30 millions d'euros sera prolongé grâce au plan France Relance et la mesure **d'aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique, ouverte depuis le 4 janvier 2021.**

La téléprocédure de dépôt des dossiers est accessible sur le site www.franceagrimer.fr ou draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr.

Cette mesure du plan France Relance, dotée d'une enveloppe de 135 millions d'euros, devrait ainsi permettre aux agriculteurs de la région Nouvelle-Aquitaine de poursuivre leurs investissements de matériels adaptés à l'objectif de réduction des produits phytosanitaires.